



Montreuil, le 24 avril 2025

SUGE

UNE TRAJECTOIRE CADRES À LA SUGE, MAIS À QUEL PRIX ?

Dans le cadre d'une table ronde qui s'est déroulée le 17 avril 2025, la direction de la Sûreté a présenté des évolutions concernant le parcours professionnel des encadrants.

Si certains crient déjà victoire, pour la CGT, le diable se cache souvent dans les détails.

En renommant les postes actuels de chef d'unité opérationnelle (CUO) en dirigeant d'unité opérationnelle (DUO), la direction de la Sûreté annonce vouloir requalifier l'intégralité de ces postes à la classe 7. Aujourd'hui, 24 CUO sont déjà à la classe 7 sur les 38 unités opérationnelles (UO). Par conséquent, seulement 14 CUO pourraient prétendre à un changement de classe à la condition que leur potentiel soit détecté par la Direction. En revanche, tous devront accepter une augmentation de leurs responsabilités, comme la préservation du climat social et de la production.

Dans les UO comportant plus de 50 agents (soit 31 UO sur 38), chaque DUO sera suppléé par un remplaçant du dirigeant d'unité opérationnelle (RDUO), actuellement nommé adjoint chef d'unité opérationnelle (ACUO). Ces futurs RDUO, au-delà d'avoir la capacité de remplacer le DUO lors de ses absences, devront obligatoirement diriger une équipe, donc être DPX. En contrepartie, la Direction passera l'intégralité de ces postes à la classe 6.

Actuellement, 21 ACUO sur 24 sont déjà à la classe 6 et seulement 3 sont à la classe 5. 7 postes seraient donc créés et 3 se verraient proposer une promotion, sous couvert là encore de la détection managériale. Vous l'aurez compris, ce que la Direction appelle un « défi organisationnel » est potentiellement une réorganisation lourde de conséquences, dont la mise en œuvre progressive s'étalerait jusqu'en 2027.

En effet, si tous les RDUO doivent être aussi DPX, cela se traduira forcément par une suppression d'au moins 24 postes de DPX à la classe 5 et diminuera les possibilités de mutation. Cette diminution du nombre de postes va également venir impacter le parcours professionnel des agents. **D'ailleurs, la Direction annonce que cette mise en place se fera au moment de la prise de poste d'un DPX ou au départ d'un ACUO !** Cette réorganisation purement comptable ne tient pas compte de la charge de travail, ni des problématiques géographiques pour les UO de province.

Si la CGT est favorable à l'amélioration des parcours professionnels, elle ne les envisage certainement pas dans ces conditions. **La CGT revendique :**

- des garanties sur les conditions de travail liées à toute évolution de poste ;
- la classification des postes de DUO à la classe 7 ou 8 selon les spécificités métiers et géographiques ;
- la création d'un véritable poste de RDUO à la classe 6 sans management d'équipe ;
- un accompagnement des agents pour devenir ACUO et/ou DUO sans éviction ni favoritisme.

**CHEMINOTES, CHEMINOTS, NE RESTONS PAS SPECTATEURS !
MOBILISONS-NOUS POUR UN AVENIR PROFESSIONNEL
JUSTE, HUMAIN ET RESPECTUEUX DE NOTRE TRAVAIL !
LA CGT EST À VOS CÔTÉS. ENSEMBLE,
FAISONS ENTENDRE NOS VOIX.**

